



CHANGEMENTS DE DATE - HEURE – LIEU

TOUTES CATEGORIES CONFONDUES

Procédure à suivre pour une demande de changement

1 – Le club demandeur doit dans un premier temps contacter le club adverse afin d'obtenir son accord et lui demande de l'adresser au secretariat@districtfoot08.fff.fr via le mail officiel.

Le club demandeur doit adresser sa demande argumentée à l'aide de l'adresse officielle du club au secretariat@districtfoot08.fff.fr

2 - Le club adverse doit adresser son accord à l'aide de l'adresse officielle du club au secretariat@districtfoot08.fff.fr

3 - Le District étudiera la demande et y donnera suite en fonction des éléments fournis, et des impératifs du calendrier.

La procédure est la même pour toutes les catégories au moins 7 jours avant la date de la rencontre (voir les frais imputés).

*** Changements de dernière minute (demande du club suivie de l'accord de l'adversaire) :**

- Pour les jeunes **le jeudi avant 15h00**

- Pour les autres catégories (seniors, féminines, vétérans) **le vendredi avant 15h00**

Le montant des frais prévus aux Règlements seront imputés au club demandeur :

- Foot à 11 ; moins de 7 jours avant la rencontre : **20€**
- Foot d'Animation, Foot Réduit, Vétérans, Féminines ; moins de 7 jours avant la rencontre : **10€**

Si la demande est faite par courrier postal (avec en tête du club) celui-ci doit comporter un tampon du club et une signature lisible, de même pour l'accord du club adverse.

Les deux clubs seront informés de la décision par mail à l'adresse officielle des clubs, et le site du District sera actualisé (sauf si le changement intervient en dehors des heures d'ouverture du secrétariat).

Attention : tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

Des modifications peuvent intervenir jusqu'à ce que le match ait lieu, veuillez toujours consulter le site du District, car il est le reflet de la réalité du moment.

NOTA : Les arrangements entre clubs sans accord du District peuvent entraîner la perte du match pour les 2 équipes en présence.